

REUNION DU 11 OCTOBRE 2011

Le onze octobre deux mil onze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Roger PASQUIER, M. Bernard LESERT, M. Joël POISSON, M. Pierre GRANDIN.

Étaient Absents excusés : Melle Elsa BURET

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LE MARQUIS

Le compte rendu du 29 août 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Reprise ancien tracteur et présentation devis LECOUFLE

Accord unanime de l'Assemblée.

Début de la séance : 18 heures 30

1 - PERSONNEL**Radiation CNP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de résilier à l'échéance du 31 décembre 2011 le contrat d'assurance souscrit auprès de la CNP, garantissant le risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Adhésion contrat groupe proposé par Groupama/Gras Savoye par le CDG50

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

En vertu de l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a souscrit, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, deux contrats d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama, par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye. Ces contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2012.

Les contrats ont pour but d'assurer les agents affiliés à la CNRACL, et les agents affiliés à l'IRCANTEC, aux conditions décrites dans la fiche technique dont la collectivité a été rendue destinataire.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer la demande d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et/ou au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

2 - ECOLE

Composition nouveau bureau de l'association des parents d'élèves

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la composition du nouveau bureau de l'Association des parents d'élèves pour l'année scolaire 2011/2012.

Listes des élèves scolarisés dans les établissements privés

Deux demandes de participation pour les enfants de la commune scolarisés dans des écoles privées ont été réceptionnées. 2 enfants de Hardinvast sont concernés. La commune possédant toutes les infrastructures nécessaires à la scolarité des enfants, il n'est pas donné suite à ces demandes.

3 - CANTINE

Dans le cadre de la semaine du goût, la commune organise une journée sur le bio avec des ateliers dans les classes élémentaires, animés par Madame LESNARD de l'association Interbio et des producteurs bio. Un repas évènementiel bio et local sera fabriqué par Monsieur ENEE, formateur cuisinier en bio et Mme Dominique LECOUTOUR, notre cantinière, le mardi 18 octobre 2011.

4- MAIRIE

Redevance Occupation des sols du Domaine Public

Le Conseil Municipal, après délibération (13 voix POUR), autorise Monsieur le Maire à demander et à encaisser les subventions relatives à la redevance d'occupation des sols du domaine public pour :

- EDF,
- GDF,
- FRANCE TELECOM,
- MANCHE NUMERIQUE.

5 - TRACTEUR

Décision modificative reprise ancien tracteur

Dans le cadre de la reprise de notre ancien tracteur par l'entreprise Maurice Jouenn, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement	21571	Dépenses	4 000 €
		Matériel roulant	
	024	Recettes	4 000 €
		Produit des cessions	

Devis Lecoufle Prolians

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Lecoufle Prolians relatif à l'achat d'un triangle lumineux et de son kit de rabatement manuel pour le nouveau tracteur.

Considérant que le prix unitaire TTC de ces biens est inférieur à 500 €,
 Considérant qu'il s'agit de biens durables,
 Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider :

- Le devis de l'entreprise Lecoufle Prolians, d'un montant de 474,21 € TTC pour l'achat d'un triangle lumineux et de son kit de rabatement manuel pour le nouveau tracteur, et d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 21571 du Budget Primitif 2011.

6 - AMENAGEMENT LOTISSEMENT

La Taxe d'Aménagement se substituera à la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) à compter du 1^{er} mars 2012.

7 - STADEPassage en investissement facture relative à la création d'un terrain d'entraînement

La facture de l'entreprise BOUGREL-LECACHEUR relative à la création d'un terrain d'entraînement au stade, d'un montant de 158,59 €, a été passée initialement en fonctionnement. Or ces travaux ont un caractère de durabilité, le Conseil Municipal décide (12 voix POUR) de passer la dépense en investissement et demande qu'il soit effectué la rectification nécessaire, à savoir annuler le mandat passé en fonctionnement et réémettre un mandat en investissement à l'article 2313 du budget primitif 2011.

Frais de fonctionnement stade de Tollevast

Comme convenu lors de la signature de la convention en mars 2007 établie entre les Mairies de Tollevast, Saint-Martin le Gréard, Couville et Hardinvast relative à l'entretien et à l'utilisation du stade de Tollevast par les 4 communes, Monsieur le Maire présente l'état envoyé par la Mairie de Tollevast, répartissant les frais par commune, selon le nombre d'habitants, ainsi que le calcul des dépenses de fonctionnement pour la saison 2010-2011. Le Conseil Municipal, après délibération, valide la répartition des frais de fonctionnement revenant à Hardinvast (12 voix pour) d'un montant de 2 088,90 € (soit 947 habitants x 2,21 €).

8 - DECHARGE

Afin de finaliser la mise aux normes de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes "les Egrillettes", une expertise a été réalisée par la Société SOCOTEC. Suite à ce diagnostic, une visite des services de la Direction Départementale de la Terre et de la Mer (D.D.T.M.) est prévue sur place le jeudi 21 octobre 2011.

Départ de M. GRANDIN à 20 h 15.

9 - SALLE POLYVALENTE

Passage en investissement

La facture UGAP relative à l'achat d'un percolateur pour la salle a été passée initialement en fonctionnement. Or le percolateur a un caractère de durabilité, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de passer la dépense en investissement et demande qu'il soit effectué la rectification nécessaire à savoir, annuler le mandat d'un montant de 219,00 € TTC passé en fonctionnement et réémettre un mandat du même montant en investissement à l'article 2188 du budget primitif 2011.

10 - REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La Communauté de Communes de la Hague a donné un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

11 - MISE EN COHERENCE DES ADRESSES POSTALES DU FERRAGE

Suite à des réclamations relatives à des problèmes d'adressage et afin de faciliter les interventions des services de secours, une étude est en cours en collaboration avec les services de la Poste, afin de mettre en cohérence les adresses dans le village du Ferrage.

12 - CCDD

Transfert de la compétence petite enfance – Modification des statuts de la CCDD

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière de petite enfance définie comme l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Lors de la réunion des Maires des 5 juin 2009, 8 novembre et 7 décembre 2010 et 14 septembre 2011, Monsieur le Président a exposé les objectifs du transfert de cette compétence qui va permettre :

- de capter la demande de l'ensemble du territoire,
- de différencier les modes d'accueil petite enfance sur la Communauté de Communes,
- de donner le choix de mode d'accueil aux parents (choix éducatif, économique, géographique),
- de réintégrer le R.A.M. (Relais d'Assistance Maternelles) existant sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président a rappelé que ce transfert est conforté par la réalisation de deux études, l'une menée par les services de la Communauté de Communes et l'autre par le Cabinet CERISE missionné par le Syndicat Mixte du Cotentin dans une réflexion commune à l'ensemble du Pays du Cotentin.

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 22 septembre 2011 a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière de "petite enfance définie comme l'accueil des enfants de 0 à 3 ans" et propose la rédaction suivante :

C – Compétence supplémentaires

Action en faveur de la petite enfance définie comme l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Explications ou raisons développées par les membres du Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

- donne compétence à la Communauté de Communes en matière d'actions en faveur de la petite enfance définie comme l'accueil des enfants de 0 à 3 ans
- APPROUVE la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :

C – Compétence supplémentaires

Action en faveur de la petite enfance définie comme l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Conseil Communautaire

Monsieur Christophe POLIDOR donne lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 22 septembre 2011.

QUESTIONS DIVERSES

13 - SCOT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Cotentin suite à son approbation, le 12 avril 2011 par le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin.

Ce dossier est consultable en Mairie.

14 - Remerciements subventions

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des courriers de remerciements reçus de :

- L'Association Coeur et Cancer
- L'Association St. Mart. Hard. Toll. Co
- A.D.E.V.A. Cherbourg

La séance est levée à 21h15.